

**Présidence :** .....

**Groupe "Les Verts"**

.....

**Groupe Socialiste**

.....

.....

**Groupe PLR**

.....

.....

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Groupe UDC**

.....



**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N° 31-2018**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"

**Date proposée pour la séance de la Commission:**

**Mardi 4 septembre 2018, à 19h30**

**A l'Hôtel de Ville, Salle de Municipalité**

4 juin 2018

P R E A V I S No 31-2018

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal François Delaquis intitulé  
"Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"

---

**Table des matières**

<b>1. Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Une certification qui fait sens .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Fair Trade Town .....</b>	<b>4</b>
3.1 Critères de qualification pour obtenir la distinction Fair Trade Town .....	4
3.1.1 La ville ou la commune se prononce en faveur du commerce équitable.....	4
3.1.2 Un comité de pilotage coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable .....	4
3.1.3 Les commerçants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable .....	5
3.1.4 Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable .....	5
3.1.5 La population est sensibilisée au commerce équitable.....	6
<b>4. Incidences financières .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Conclusions de la Municipalité.....</b>	<b>7</b>

Renens, le 4 juin 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le but du présent préavis est de répondre au postulat déposé lors de la séance du 2 février 2017 par Monsieur le Conseiller communal François Delaquis et intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable". Celui-ci a été transmis directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La démarche que propose Monsieur Delaquis à la Municipalité exige principalement l'implication des autorités et de l'administration communale afin de renforcer la sensibilisation de la population à une consommation responsable et équitable, mais elle permet aussi d'impliquer les cafés, les restaurants, les entreprises locales, les écoles, les garderies et les EMS dans le processus.

## **1. Préambule**

En Afrique, en Asie et en Amérique latine, des millions de personnes vivent dans la misère, et cela malgré le travail qu'elles fournissent. Beaucoup de ces travailleurs ne parviennent pas à gagner décemment leur vie avec les structures commerciales conventionnelles, qui écartent les petits producteurs du marché.

Le commerce équitable s'engage dans des relations commerciales justes avec les producteurs de l'hémisphère sud et leur offre un accès au marché mondial. L'objectif est de garantir des prix transparents et stables, mais aussi de promouvoir le recours à des méthodes de culture durables, ainsi que le respect du droit du travail et des droits de l'homme. Le commerce équitable combat la pauvreté et la faim, préconise l'égalité entre hommes et femmes et réduit les inégalités. Grâce au commerce équitable, des travailleurs du monde entier peuvent gagner un salaire leur permettant de faire vivre leur famille dignement.

De nos jours, des produits équitables sont proposés sur le marché dès lors qu'une demande existe. Les communes, en tant que gros clients, portent donc leur part de responsabilité dans ce domaine. En faisant le choix de soutenir le commerce équitable, les Municipalités offrent la possibilité à de nombreux acteurs communaux d'améliorer les conditions de vie et de travail des producteurs du sud et de promouvoir la production écologique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2030.

Le commerce équitable ne doit toutefois pas être opposé à la production locale ou à la production bio.

Ces différents labels et certifications se complètent et se recoupent en partie sous l'appellation Fair Trade, qui s'applique à toute une quantité de produits comme le café, le thé, le riz, les bananes ou encore les épices, issus de cultures spécifiquement adaptées aux conditions climatiques des pays de l'hémisphère sud.

Les produits labellisés Fair Trade sont complémentaires aux produits locaux et bio, et non en concurrence. C'est pourquoi la Ville de Renens, même si elle obtient la certification Fair Trade Town, continuera à privilégier et valoriser la production locale.

## **2. Une certification qui fait sens**

Globalement, les labels et les certifications sont destinés à venir en aide aux communes, ou à d'autres entités directement concernées, pour leur permettre d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques dans un domaine bien précis, puis de bénéficier d'un suivi régulier dans ce domaine. Pour encadrer cette démarche d'amélioration continue, les labels et certifications sont régis par des directives, ainsi que des règlements transparents et se basent sur des critères régulièrement mis à jour et des contrôles indépendants.

La certification Fair Trade vise le développement d'un commerce équitable, basé sur la recherche d'une plus grande équité que dans le commerce conventionnel. Ce système consiste en un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect.

Le commerce équitable permet aux petits producteurs des pays en développement et des pays émergents d'améliorer leur niveau de vie en leur assurant :

- un accès équitable au marché mondial;
- des prix équitables et transparents, mais aussi des possibilités de préfinancement permettant d'assurer l'existence économique des producteurs et des petits paysans de ces pays;
- des salaires décents et le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) contre le travail forcé, la discrimination, le travail des enfants;
- une production sociale, respectueuse de l'environnement et de qualité.

Concernant la certification Fair Trade Town présentée dans ce préavis, voici quelques points positifs mis en avant par Swiss Fair Trade, l'organisation faîtière dont sont membres, entre autres, les associations Action de Carême, Association romande des Magasins du Monde, Claro Fair Trade SA, Fondation Max Havelaar (Suisse), Helvetas Swiss Intercooperation, Pain pour le prochain, SolidarSuisse et TerrEspoir :

- *Fair Trade Town déclenche un processus de durabilité dans votre commune. Grâce à la promotion du commerce équitable, les composantes sociales, économiques et écologiques du développement durable et global sont abordées conjointement;*
- *Fair Trade Town offre une plate-forme à votre commune, ainsi qu'aux acteurs locaux de l'industrie, de l'administration, de l'éducation et de la restauration, pour rendre leur engagement visible;*
- *le programme Fair Trade Town crée des relations, étant donné que la distinction conduit inévitablement à une interaction étroite entre l'administration publique, l'industrie locale et la population;*
- *grâce à Fair Trade Town, votre communauté promeut le commerce équitable, apportant ainsi une contribution importante à l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail des producteurs et des travailleurs du Sud;*
- *la campagne Fair Trade Town est très présente en Suisse et se développe dans 31 autres pays. Cette distinction renforce l'image positive et durable de votre commune (...). La commune démontre son engagement en matière de développement, joue un rôle de premier plan et peut communiquer positivement à l'interne comme à l'externe.*

### **3. Fair Trade Town**

"Fair Trade Town" est une campagne internationale qui est menée dans plus de 24 pays d'Europe. Avec l'aide de ses membres, l'organisation Swiss Fair Trade souhaite faire de même en Suisse.

L'objectif de cette campagne est de mobiliser des villes et des communes suisses en faveur du commerce équitable et de sensibiliser, par ce biais, un nombre croissant de personnes à ses effets positifs.

Pour obtenir la distinction "Swiss Fair Trade Town", une ville ou une commune doit remplir un certain nombre de critères et prendre les mesures adéquates pour y parvenir. Différents acteurs locaux doivent être associés à la démarche.

#### **3.1 Critères de qualification pour obtenir la distinction Fair Trade Town**

Comme énuméré brièvement dans le texte du postulat, l'obtention de cette distinction nécessite de satisfaire aux cinq critères suivants :

##### **3.1.1 La ville ou la commune se prononce en faveur du commerce équitable**

- L'instance politique compétente décide de briguer la distinction "Fair Trade Town";
- La ville ou la commune propose du café et deux autres produits issus du commerce équitable au sein de ses services administratifs;
- La ville ou la commune s'engage à organiser une manifestation officielle pour l'attribution de la distinction "Fair Trade Town".

La mise à disposition de café, de jus d'orange et de thé issus du commerce équitable dans les bureaux de l'administration communale devrait être instaurée.

L'organisation d'une manifestation officielle pour la remise de la distinction ne devrait pas poser de problème particulier. Elle pourrait constituer l'une des mesures/animations mises en place lors de la Semaine du développement durable avec une conférence et un buffet centrés sur des aspects sociaux et équitables.

##### **3.1.2 Un comité de pilotage coordonne l'engagement de la ville ou de la commune en faveur du commerce équitable**

- La ville ou la commune met en place un comité de pilotage pour coordonner et contrôler la réalisation des objectifs "Fair Trade Town";
- Les membres du comité de pilotage se rencontrent régulièrement et documentent chacun des critères;
- Le comité de pilotage fait en sorte qu'une activité liée au commerce équitable ait lieu au moins une fois par année dans la ville ou la commune.

Afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de cette démarche de labélisation, un groupe de travail a d'ores et déjà été créé; il s'est réuni à trois reprises afin d'échanger sur les mesures à mettre en place, les premières réflexions et les difficultés rencontrées pour répondre aux attentes et aux critères de qualification, ainsi que pour étayer la rédaction du présent préavis.

Ce groupe de travail, qui peut être amené à évoluer, est composé des personnes suivantes :

- Chef de Service Gestion urbaine-Développement durable;
- Responsable environnemental;
- Délégué à la promotion économique;
- Adjoint à la Cheffe de service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport;
- Adjointe au Chef de Service Enfance et Cohésion sociale;
- Directeur de la crèche Les Globe-trotteurs;
- Représentant des commerçants de Renens.

### **3.1.3 Les commerçants et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable**

- Les commerces de détail participants proposent au moins cinq produits issus du commerce équitable dans leur assortiment et en informent leur clientèle;
- Les restaurants participants intègrent au moins trois produits issus du commerce équitable à leur offre et en informent leur clientèle;
- Les commerces de détail et les restaurants prennent part à des actions locales en faveur du commerce équitable.

Une première démarche par simple sondage des commerçants et restaurateurs de Renens a été initiée par le groupe de travail. Le résultat, bien que très limité, n'a pas suscité une vague d'enthousiasme, puisque le taux de réponse n'est que de 20%. La portée d'un tel sondage demande toutefois à être pondérée, quel que soit son sujet.

Parmi les établissements qui ont pris la peine de répondre, deux proposent déjà quelques produits équitables et trois autres pourraient être intéressés par cette approche. Cependant, le travail à accomplir pour pouvoir remplir ce critère de qualification sera chronophage et ne pourra se faire avec les seuls moyens du Service Gestion urbaine-Développement durable. Une prospection devra être effectuée à plus large échelle auprès des différents acteurs concernés, afin que la certification prenne tout son sens. C'est pourquoi la Municipalité propose, à l'instar de plusieurs autres communes ayant déjà fait cette démarche, d'engager un stagiaire à 100% sur une période de 3 mois, afin de pouvoir collecter l'ensemble des données nécessaires pour l'envoi du dossier de certification.

### **3.1.4 Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable**

- Les institutions telles que les écoles, les crèches, les EMS, les associations et les paroisses utilisent des produits issus du commerce équitable;
- Les entreprises privilégient les produits issus du commerce équitable;
- Les institutions et entreprises participent aux activités locales autour du commerce équitable.

La présence, dans le groupe de travail institué, d'un représentant du Service en charge des crèches et des associations a permis d'avoir une approche concrète de ce terrain. La première réflexion consiste à dire que seuls quelques produits peuvent être pris en compte pour cette démarche. En effet, dans les crèches et les associations de Renens, les produits locaux sont très souvent privilégiés. Cette thématique est d'ailleurs reprise dans les conclusions du présent préavis.

Les entreprises et commerces locaux devront être contactés par le stagiaire engagé, afin de les sensibiliser à l'achat de produits équitables et de les recenser de manière systématique; ce travail d'inventaire et d'énumération demandera un certain temps.

### **3.1.5 La population est sensibilisée au commerce équitable**

- Le commerce équitable fait régulièrement l'objet d'articles dans les médias locaux et d'informations sur le site internet officiel de la ville ou de la commune;
- La manifestation annuelle est annoncée par voie de presse dans tous les médias locaux et canaux de communication de la ville ou de la commune;
- L'attribution de la distinction Fair Trade Town est annoncée dans la presse locale.

Ce 5<sup>ème</sup> critère paraît plus facile à mettre en place avec les moyens de communication rattachés directement au service de l'Administration générale, tels le journal "Carrefour Info", le site internet officiel, la page Facebook et la conférence de presse qui précède chaque séance du Conseil communal.

La plate-forme internet [www.fairtradetown.ch](http://www.fairtradetown.ch) constitue la principale source d'informations pour tous les groupes d'actions, les consommateurs et les citoyens qui souhaitent s'engager au sein de leur communauté afin de soutenir la démarche Fair Trade Town.

La mise en place du projet se fera avec l'aide et l'appui de Swiss Fair Trade, qui soutient la démarche des communes par le biais de ses conseils, de son aide à la campagne de communication et de sa mise en réseau des villes participantes. Ainsi, un responsable de projet et un collaborateur seront désignés, afin d'assurer un accompagnement personnalisé.

## **4. Incidences financières**

La principale incidence financière consiste en l'engagement d'un stagiaire pour une période correspondante à 3 mois à un taux de 100% d'activité. Ce montant, estimé à CHF 9'400.- plus les charges sociales, sera absorbé par les lignes budgétaires 1302.3011.05 à 1302.3050.00 "Stagiaires – traitements stagiaires et charges sociales" et ne provoquera en principe pas de dépassement budgétaire.

A cela s'ajoutera la contribution annuelle à la campagne Fair Trade Town d'un montant de CHF 1'900.-, sur le compte budgétaire N° 3640.3193.00 "Développement durable - Cotisations".

Les frais pour l'événement de remise de la distinction, ainsi que pour le surcoût des achats équitables tels que le café, le thé et le jus d'orange au sein de l'administration communale et des crèches, devront être inclus dans les futurs budgets annuels; toutefois, ces frais sont, d'une part, négligeables et, d'autre part, difficilement calculables.

## **5. Conclusions de la Municipalité**

La Municipalité reconnaît que la certification "Fair Trade Town" constitue un excellent moyen de sensibiliser sa population par l'exemplarité. Le fait d'associer les restaurateurs, les commerces, les entreprises, les écoles, les crèches et l'administration communale est un atout incontestable de cette démarche. Cette distinction permet de s'engager pour un monde qui respecte la dignité humaine et ne demande qu'un petit effort pour de grands effets. Aussi, la Municipalité encourage le Conseil communal à accepter les conclusions du présent préavis et remercie le postulant d'avoir proposé ce projet, qui s'inscrit parfaitement dans son programme de législature, lequel promeut le développement durable, la biodiversité et le bien vivre ensemble.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 31-2018 de la Municipalité du 4 juin 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre le processus de certification "Fair Trade Town" proposé par Swiss Fair Trade, faitière des organisations du commerce équitable en Suisse.

**ACCEPTE** de porter aux comptes 2018, les charges relatives à la certification et à la campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2019 et suivants, les charges relatives à campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.

---

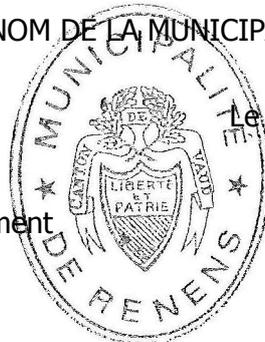
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés:

- M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz